**ACSBE - La Place santé
Première réunion du conseil coopératif**

***NB : ceci est une version rewritée du compte rendu de la réunion du 13 janvier 2023. Certains éléments ont été ajoutés postérieurement à la réunion.***

***La forme ne préjuge pas de la forme définitive que prendront les compte-rendus du conseil coopératif qui ont vocation à être diffusés à tous les coopérateurs.***

***Le vocabulaire est également à stabiliser.***

**Présent.es :**

Aurore, Saida, Catherine, Asta, Mélia, Charlotte, Julie, Pierre Denis, Laure, Maxime, Arnaud,

**Excusé :** Marc

1. **Fonctionnement du conseil coopératif**

L’ordre du jour sera diffusé en principe à l’avance. Les membres du conseil coopératif peuvent ajouter des points à l’ordre du jour, ainsi que tous les associés de la SCIC.

Les réunions auront lieu sous forme hybride, présentiel-distanciel, en privilégiant le premier mode. L’objectif est de trouver un équilibre entre les différentes expériences ou profils des membres du conseil coopératif et de permettre à chacun de s’exprimer, en mettant en place un fonctionnement où tout le monde est à l’aise.

Les comptes-rendus ne chercheront pas à être exhaustifs et seront plutôt du type relevé de décision.

Un tableau sera mis en ligne pour partager les coordonnées des membres du conseil coopératif.

1. **A quoi sert le conseil coopératif :**

La Place Santé était une association dont le fonctionnement était assuré outre par sa directrice par le bureau, qui s’appuyait sur le conseil d’administration. Dans la SCIC, il y a un responsable de l’exécutif, qui est le président et un organe qui prend les grandes décisions, qui est l’assemblée générale. Le Conseil coopératif est là pour incarner la communauté des coopérateurs et n’a pas de rôle décisionnel. En revanche, il joue un rôle de conseil et de propositions pour faire vivre la communauté. Il crée donc du lien avec les coopérateurs, et les différents collèges.

A ce titre, il est important de préciser que les membres du conseil consultatif ne sont pas représentants d’un collège, au sens où ils n’ont pas été élus par un collège et n’ont pas à demander l’avis de celui-ci avant de prendre position au sein du conseil consultatif (il en sera autrement pour les votes en assemblée générale, qui ont lieu par collèges). Par exemple les membres du conseil coopératif qui sont salariés ne s’expriment pas au nom du personnel de la SCIC mais à titre personnel. De même pour les membres du conseil coopératif faisant partie des soutiens militants et a fortiori pour ceux faisant partie du collège des habitants.

Cette position particulière pose deux questions qui sont liées : que signifie faire vivre la communauté, et comment faire circuler l’information, jusqu’aux habitants parfois non francophones ? Il faut accepter que les réponses ne soient pas simples et avancer en marchant.

Le conseil coopératif ne pourra pas non plus entrer dans le détail de toutes les questions : un fonctionnement en sous-groupes peut être utile pour se répartir les sujets à traiter.

Sont envisagés lors de cette première réunion des groupes de travail sur la communication, le suivi des expérimentations, et les relais et personnes ressources du quartier (voir ci-après).

1. **Création d’une Commission administrative de transition**

Dans l’attente de l’arrivée du directeur-rice, il est nécessaire de mettre en place un fonctionnement en mode transitoire.

Outre la réunion d’équipe du vendredi matin et la réunion de service du lundi matin, qui associe :

* + adjoint à la direction : Sacha
	+ coordonnateur médical Maxime
	+ responsable accueil : Mélia
	+ médiatrice à tour de rôle,

une commission administrative de transition est créée pour consolider l’activité. Elle

réunira :

* + Arnaud
	+ Sacha
	+ Maxime
	+ Patricia pendant la période de transition (accompagne sur les recrutements en cours, et accompagne Sacha)
	+ Pierre-Denis.

L’ancien bureau et Emilie restent disponibles en tant que de besoin, et Arnaud sera un peu plus présent en attendant l’arrivée du directeur-rice.

Les recrutements et en particulier celui de la nouvelle direction constituent le dossier prioritaire de la nouvelle commission. Il n’y a pas aujourd’hui de difficulté de trésorerie sachant que, sur la question du financement de la SCIC, la bascule dans le droit commun après les expérimentations est évidemment cruciale.

Pour le poste de direction, plusieurs CV ont été reçus et le recrutement est en bonne voie. Deux entretiens ont déjà eu lieu avec une bonne candidate.

Pour l’accueil, Mélia et Patricia ont la charge des recrutements à venir.

1. **Groupes de travail à lancer**
* Participants au groupe Suivi des expérimentations : Charlotte, Aurore, Laure, Maxime, Pierre-Denis
* Etat des lieux des ressources du quartier : Asta, Saida, Julie : il s’agit de connaitre et faire connaître les associations, ressources et structures de la ville disponibles pour répondre aux différents besoins des habitants.
1. **Projet de Newsletter**

Sans doublonner avec le groupe de travail déjà lancé sur la communication, il est nécessaire d’éditer une première newsletter qui serait une première expression de la SCIC nouvellement constituée.

Son contenu pourrait être le suivant :

* ce qu’est la coopérative (en lien avec le projet de santé communautaire)
* construisons en commun : lancement des groupes de travail
* une question : la SCIC c’est quoi pour vous ? en un mot puis faire un nuage de mots
* vos idées : appel à participer à une boite à idées (numérique et/ou physique dans la salle d’attente)
* et on recrute

Sa diffusion pourrait être très large, à destination des coopérateurs, des salariés, via facebook par exemple.

1. **prochaine réunion : mercredi 15 février 19h30**

…